

RÈGLEMENTS DU TIRAGE

LOTO À NOTRE SANTÉ !

1. La vente des billets pour le tirage débute le 4 juin 2025.
2. Tous les billets seront tirés à Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme : 185, rue Durand à Saint-Jérôme.
3. Chaque billet donne une chance de gagner les 5 prix secondaires suivants :
 - **3.1 Le 8 juillet 2025 à 8h30** : Barbecue De Paderno VIDA, 4 brûleurs (valeur de 649.99\$) | **Canadian Tire de Saint-Jérôme**
 - 3.1.1 Le barbecue sera à récupérer directement au Canadian Tire de Saint-Jérôme au Carrefour du Nord, 700 Bd Monseigneur-Dubois, Saint-Jérôme, QC J7Y 4Y9. Après arrangement avec le gérant du magasin.
 - **3.2 Le 5 août 2025 à 8h30** : Carte cadeau de 500 \$ applicable dans une entreprise de la région (à confirmer) OU lot équivalent d'un partenaire (à confirmer).
 - **3.3 Le 9 septembre 2025 à 8h30** : Un crédit voyage de 500 \$ applicable chez Voyage Vasco de Saint-Jérôme au 1087 Rue Melançon, Saint-Jérôme, QC J7Z 7N6
 - 3.3.1 Une première prise de contact avec l'agence de voyages devra être pris dans une période de trente (30) jours par le gagnant à compter de la date du tirage.
 - 3.3.2 La date ultime pour réserver le voyage est d'un an à partir de la date du tirage.
 - 3.3.3 Le gagnant devra faire leur réservation au minimum vingt et un (21) jours à l'avance.
 - 3.3.4 Certaines dates font l'objet de restriction pour la disponibilité des chambres.
 - 3.3.4 Toutes dépenses effectuées hors forfait devront être réglées au départ.
 - 3.3.5 La portion du billet non payée par un gagnant doit obligatoirement être payée avant l'obtention du prix.
 - **3.4 Le 7 octobre 2025 à 8h 30** : Carte cadeau de 500 \$ applicable dans une entreprise de la région (à confirmer) OU lot équivalent d'un partenaire (à confirmer).
 - **3.5 Le 4 novembre 2025 à 8h 30** : Carte cadeau de 500 \$ applicable dans une entreprise de la région (à confirmer) OU lot équivalent d'un partenaire (à confirmer)
 - **4. Le 9 décembre 2025 à 8 h 30** : Chaque billet donne une chance de gagner l'un des quatre prix suivants :
 - 1^{er} prix en argent de 30 000 \$
 - 2^e Prix en argent de 10 000 \$
 - 3^e Prix en argent de 5 000 \$
 - 4^e Prix en argent de 3 000 \$
 - **4.1** La Fondation Hôpital régional de Saint-Jérôme contactera rapidement les gagnants après chaque tirage, si la Fondation HRSJ ne parvient pas à rejoindre le gagnant, ce dernier aura 60 jours (60) après le tirage et la diffusion de son nom sur les différents médias pour se manifester, auquel cas, le prix sera annulé.
 - **4.2** Les gagnants des prix en argent seront rapidement contactés mais devront attendre une période de dix (10) jours ouvrables après leur spécimen chèque du gagnant (acheteur principal) pour le dépôt du prix sur leur compte bancaire.
 - **4.3 Attribution des prix**
 - **Les prix seront toujours remis à l'acheteur du billet, tel qu'enregistré dans le système de vente, même si le billet a été transféré à une autre personne à l'aide de la fonction de transfert. Le transfert d'un billet n'a aucune incidence sur l'attribution du prix.**

- **Si vous souhaitez offrir un billet à une personne et que celle-ci soit reconnue comme détentrice officielle dans le système, vous devez effectuer une transaction distincte à son nom.**

- 5. Pour participer au tirage de ces prix, tous les billets complétés devront être reçus au plus tard le 4 décembre 2025 à 10 h au bureau de la Fondation.
- 6. Les noms des gagnants seront publiés dans les médias choisis par la Fondation Hôpital régional de Saint-Jérôme, sur son site Internet : <https://fondationhopitalsaint-jerome.org/evenement/loterie-a-notre-sante/et> sur sa page Facebook, ainsi que sur les ondes de CIME FM (103.9 et 101.3 FM).
- 7. Les gagnants seront choisis au hasard et les chances de gagner dépendent du nombre de billets vendus.
- 8. Nombre de billets en circulation : dix mille (10 000) - numérotés de 00001 à 10 000.
- 9. Prix des billets : 1 billet - (25 \$) | 3 billet - 60 \$ | 5 billets - 100 \$ | 15 billets - 225\$ | 35 billets - 500\$
- 10. Ce tirage est tenu au bénéfice de la Fondation Hôpital régional de Saint-Jérôme, 185, rue Durand, Saint-Jérôme, J7Z 2V4
- 11. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. RACJ No : L-02094

Restriction :

- Seules les personnes âgées de 18 ans ou plus et résidant au Québec sont admissibles à la loterie À NOTRE SANTÉ.
- Les gagnants doivent consentir à l'utilisation de leur nom et image à des fins publicitaires relatives à ce tirage, si les organisateurs le désirent.
- Aucun reçu fiscal n'est émis aux acheteurs de billets selon la loi et les règlements de l'Agence du revenu du Canada.
- Les employés de la Fondation HRSJ ne sont pas admissibles au tirage.
- Par l'achat d'un billet de Loterie À NOTRE SANTÉ, vous donnez votre consentement à recevoir par courriel des informations de la Fondation Hôpital régional de Saint-Jérôme. En tout temps, vous pouvez vous désabonner de ces envois.

Généralités :

Les personnes qui participent au tirage reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et acceptent de s'y conformer.

La Fondation Hôpital régional de Saint-Jérôme n'est pas responsable :

- **Des billets de tirage perdus, volés, retardés, détruits ou illisibles, incomplets ou mal complétés.**
- **La Fondation Hôpital régional de Saint-Jérôme, ainsi que tout autre intervenant relié à cette loterie n'assument aucune responsabilité quant à tous dommages que les personnes gagnantes pourraient subir en raison de leur participation à la présente loterie et de l'acceptation et de l'utilisation de leur prix.**

Toute personne gagnante reconnaît que la seule garantie applicable au prix est la garantie habituelle du manufacturier ou fabricant et que la prestation des services liés à la livraison des prix est l'entière responsabilité du manufacturier, de l'agence de voyage, du détaillant ou du fournisseur désignés. Afin d'être déclarée gagnante, et préalablement à l'obtention de son prix, toute personne gagnante s'engage à signer une déclaration à cet effet.

Merci de votre participation, et bonne chance à toutes et tous!